



MAIRIE ESPANÈS
Séance du 20/03/2023
Procès-verbal

2022-29

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 20 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ESPANES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christophe GILLON, Maire.

Date de convocation : 14/03/2023,

M GILLON Christophe	M PERRIGAULT Jacques
Mme DUBOIS Ségolène	Mme DARLES Bérangère
M VARLET Frédéric	Mme DESPLAS Marie
M COLRAT Fabrice	Mme CAZABAN Monique
M BIARNEIX Thomas	M FAUCHER Dominique
M TOUSTOU Pascal	

A donné pouvoir :

M TOUSTOU Pascal à M COLRAT Fabrice - Mme CAZABAN Monique à Mme DARLES Bérangère.

M VARLET Frédéric est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2023.
- 2/ Communauté de communes :
Extraits du CR du conseil communautaire du 13 mars 2023.
- 3/ Finances, gestion générale :
 - A/ Point sur les dépenses et recettes depuis le début de l'année 2023.
 - B/ Délibération sur la contribution au calendrier pompiers du centre de secours de Montgiscard.
 - C/ Délibération pour le renouvellement de l'Adhésion à l'association « Arbre et Paysages d'Autan ».
 - D/ Rapport d'orientation budgétaire (ROB)2023.
- 4/ Personnel.
- 5/ Travaux / Urbanisme.
 - A/ Délibération sur l'utilisation du droit de préemption pour un bien de la commune.
 - B/ Délibération sur l'utilisation du droit de préemption pour un bien de la commune.
 - C/ Délibération sur l'utilisation du droit de préemption pour un bien de la commune.
 - D/ Délibération pour la rétrocession du lotissement « AS DOUMENS ».
 - E/ Point info.
- 6/ Ecole, RPI.
 - A/Délibération pour l'adoption du règlement de la cantine à 1 Euro.
- 7/ Bibliothèque, associations.
 - A/Délibération sur la convention de fonctionnement du réseau de bibliothèque «réseau coteaux/confluent ».
 - B/ Délibération convention de mise à disposition de matériel par le SICOVAL.
- 8/ Questions diverses.

1/ Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2023

Le procès-verbal est approuvé.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2/ Conseil communautaire, compte rendu du 13 mars 2023.

Rapport sur la situation de l'égalité entre les Femmes et les Hommes en 2022.

Rapport Développement Durable 2022.

Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2023.

Validation du Schéma de Développement Touristique 2023/2027.

Vœu du SICOVAL pour un RER Métropolitain (étoile ferroviaire).

3/ Finances, gestion générale

A/ Point sur les dépenses et recettes depuis le début de l'année.

	janv-23	fev-2023	total-2023
Dépenses (€)	11 141,25	22 430,74	33 571,99
Recettes (€)	100,00	26 613,26	26 713,26

B/ Délibération sur la contribution au calendrier pompiers du centre de secours de Montgiscard.

L'amicale des pompiers de MONTGISCARD a décidé cette année encore d'insérer des encarts dans son calendrier annuel. Il sera ainsi financé exclusivement par les acteurs économiques des villes et villages qu'ils défendent par l'achat d'encarts ou de textes présents sur le calendrier. Toutes les mairies de la zone d'intervention sont également sollicitées à verser une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi l'insertion d'un encart petit format pour un coût de 200€ HT pour l'année 2023 et a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis à réception et de régler la facture.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

C/ Délibération pour le renouvellement de l'Adhésion à l'association « Arbre et Paysages d'Autan ».

Comme chaque année, il convient de renouveler l'adhésion à l'association « Arbre et Paysages d'Autan » pour bénéficier des prestations de cette association.

Le coût de cette adhésion est de 100€ pour l'année.

Il est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'adhésion.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de reporter l'adhésion à l'association lorsqu'un projet en lien avec celle-ci sera prévu.

Pour : 3

Contre : 4

Abstention : 2

D/ Rapport d'orientation budgétaire (ROB)2023.

Un point est fait par le conseiller en charge des finances en vue de préparer le Budget Primitif.

4/ Personnel

Pour information, le poste d'accompagnement du bus scolaire sera à pourvoir à compter du 1^{er} octobre 2023, l'actuelle contractuelle a fait savoir sa volonté de ne pas renouveler son contrat.

Le poste d'agent technique polyvalent a la perspective d'évoluer vers une titularisation. Toutefois, l'agent technique en poste a fait reconnaître un handicap. Il faudra donc un avis médical et une délibération du conseil municipal pour valider la possibilité de confirmer cette titularisation.

5/ Travaux , urbanisme :

A/ Déclaration d'intention d'aliéner – Section B – N° 231– 26 allée des Platanes Lot 1.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé 26 allée des Platanes - cadastré section B – n° 231 Lot 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

B/ Déclaration d'intention d'aliéner – Section B – N° 231– 28 allée des Platanes Lot 2.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé 28 allée des Platanes - cadastré section B – n° 231 Lot 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

C/ Déclaration d'intention d'aliéner – Section B – N° 79, 80, 81, 82 et 83 – lieu-dit Ayant.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé lieu-dit Ayant - cadastré section B – n° 79, 80, 81, 82 et 83.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

D/ Délibération pour la rétrocession du lotissement « AS DOUMENS »

Il est rappelé au Conseil municipal le courrier de l'association syndicale du lotissement As Doumens aux termes duquel le Président de l'association a sollicité la Mairie pour la rétrocession des voiries du lotissement. Aux termes d'une assemblée générale en date du 18 juin 2019, les membres de l'association ont voté à la majorité en faveur de ladite rétrocession.

Il est proposé au Conseil municipal l'acquisition des parcelles B 166, 178, 181, 239, 248, 252, 256 et 270 pour une contenance totale de 40a97ca, moyennant le prix de un euro symbolique.

La Commune s'engagera aux termes de l'acte de vente :

- à détruire la portion du mur sur la limite Ouest de la parcelle B 267

- à prendre en charge les travaux de mise en place d'un grillage souple sans muret sur toute la longueur des parcelles B 246, 250 et 254.

Les frais d'acte de vente seront à la charge de la commune d'ESPANES et les travaux devront être réalisés au plus tard le 31 décembre 2023.

Précisions :

Les frais d'acte sont évalués à environ 300 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'accepter la rétrocession de ce lotissement, selon les directives demandées par le SICOVAL.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

E/ Point info.

Le devis sur le remplacement du poteau d'incendie situé au carrefour de la RD68 et du chemin du pas Del Bosc s'élève à 4 819,40 TTC.

Après un rdv avec les services du Sicoval le mardi 14 mars 2023 ,il s'avère que le choix du remplacement à neuf est privilégié de par l'âge du poteau et le risque de faire des réparations de l'ordre de 1000€ de moins mais que le support de poteau en fonte ne tienne pas avec les nouvelles pièces, la fonte enterrée est trop vieille.

6/ Ecole, RPI:

Délibération pour la mise en place d'une tarification sociale, projet cantine à 1 euro.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs de cantine en vigueur sont :

- 4.05€ pour un élève de maternelle.
- 4.15€ pour un élève de primaire .

Les membres de la commission RPI travaillent au projet d'adhésion au dispositif dit de la « cantine à 1 euro ».

Dans le cadre de ce dispositif, l'Etat accompagne les collectivités qui souhaitent s'inscrire dans la démarche de tarification sociale pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euros maximum.

Pour les collectivités mettant en place la « cantine à 1€ », l'aide de l'État est de 3€ par repas facturé à 1€ maximum le tarif social de 1 € maximum étant attribué aux familles dont le quotient familial Caf est inférieur ou égal à 1000€.

Le reste à charge sera payé par la mairie de référence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé la mise en place d'une tarification sociale, projet cantine à 1 euro.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 3

7/ Bibliothèque, associations

A/Délibération sur la convention de fonctionnement du réseau de bibliothèque « réseau coteaux/ confluent ».

Le réseau de bibliothèque regroupant les 6 bibliothèques et médiathèques des communes de Lacroix-Falgarde, Aureville, Vieille-Toulouse, Goyrans, Clermont le Fort et Espanès est créé sous le nom de « Réseau Coteaux / Confluent ».

Pour la bonne gestion de ce réseau, il convient de valider le règlement de fonctionnement (ci-joint) de ce réseau par toutes les communes le composant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de valider ce projet de règlement et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

B/ Délibération convention de mise à disposition de matériel par le SICOVAL.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association ESPANES RÉCRÉ a demandé de réserver le petit podium, 2 grandes tentes et 6 barrières du Sicoval pour la fête locale qui se déroulera du 30 juin au 2 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériel ci-jointe en annexe.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

8/ Questions diverses

Ecole/RPI : solliciter le département pour améliorer le service de bus.

Commission Logement : Mme Béragère DARLES intervient pour exprimer son désaccord sur l'aménagement d'une chambre supplémentaire dans la maison Bruel et sur la restitution de la caution du T4 duplex après l'état des lieux du 31/01/2023, qui ont été actés sans consultation de la commission Logement.

Le fonctionnement de la commission Logement doit être revu pour que de telles décisions soient systématiquement prises collégalement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

M GILLON Christophe Maire	M VARLET Frédéric Deuxième adjoint Secrétaire de séance
------------------------------	---